



DEMANDE D'INSTALLATION GAZ

L'installateur autorisé soussigné annonce aux Services Industriels de Nyon (SIN) l'installation de gaz naturel de l'immeuble suivant :

Situation Rue, n° _____ Etage _____ N°appart _____

NPA _____ Localité _____

Usager Nom _____ Prénom _____

Propriétaire Nom _____

Adresse _____

Installateur Nom _____ Téléphone _____

Adresse _____

Architecte Nom _____

Adresse _____

Bâtiment Genre _____ Nombre d'appartements _____

Caractéristiques de l'installation Nouvelle Transformation/Remplacement Suppression

	Chauffage	Cuisson	Autre _____	
Marque				
Type				
Charge en Kw				
N°Homologation SSIGE				
Charge maximale probable en KW (réglée à)				

Annexes à fournir avec la demande : (en version papier ou format PDF à si@nyon.ch)

- Plans d'exécution
- Isométrie des conduites
- Calculs et dimensionnement
- Volume en conduite si plus de 50 litres
- Autre si installations spéciales

Les Services Industriels de Nyon (SIN) n'accepteront que les demandes d'installations dûment complétées.

Avant la mise en service définitive de l'installation, l'installateur autorisé garantit avoir effectué l'essai de pression de l'installation, selon les directives SSIGE G1.
Le procès-verbal des essais ainsi que le protocole de sertissage doivent être remis lors du contrôle SIN.

Les SIN doivent être avisés assez tôt de la date des contrôles et de mise en service.

Conditions particulières

Les installations extérieures, dès et y compris la vanne de prise sur la conduite principale, jusqu'au passage de mur, à l'intérieur du bâtiment à alimenter, ne peuvent être établies, renforcées ou transformées que par les SIN, à charge du propriétaire.

Les installations intérieures seront exécutées selon les directives de la SSIGE par des appareilleurs qualifiés, choisis librement par le propriétaire.

Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conformité des installations intérieures et par la suite de leur état et de leur entretien.

Timbre de l'installateur

Date :

Signature : _____